

Auteur.

Chevalier, Émilie.

Université de Limoges, UMR CNRS 6042 GEOLAB

E-mail : e.chevalier@unilim.fr

Titre. La conférence de Samoa ou le Pacifique entre deux eaux : l'océan, un capital environnemental pour l'Océanie ?

Résumé.

Lors de la troisième conférence pour les petits États insulaires en développement (PEID), l'Honorable Enele Sosene Sopoaga, premier ministre de Tuvalu, a évoqué « les grands Océans qui supportent les PEID et à travers lesquels nos vies et nos cultures (...) sont interconnectées ».

Plusieurs acteurs, à l'image, entre autres, de Kiribati, de Samoa, de l'Union Européenne, des États-Unis ou du Forum du Pacifique ont ainsi fait l'écho des enjeux pour les PEID et le monde de l'océan et par conséquent de la nécessaire protection et valorisation de celui-ci. Cette revendication a été reflétée par la place de l'océan dans le document *Samoa Pathway* et au tout au long de la conférence.

Cette dernière offre, en tant qu'une des étapes préparatoires des négociations de l'agenda du développement post-2015 et de la COP21, un instantané d'une partie des activités politiques actuelles en la matière sur la scène internationale.

Cependant, à la lumière d'une observation participante de la conférence et d'une analyse des textes produits à l'occasion de cet événement, peut-on pour autant penser l'océan comme un capital environnemental pour les États et territoires du Pacifique Sud ? Cette question revêt trois aspects.

Tout d'abord, l'océan investi de lectures variées, divergentes et parfois paradoxales. Selon une dualité assez classique, la protection des écosystèmes marins est, selon les acteurs, envisagée comme une fin en soi ancrée dans une forte tradition culturelle ou plutôt comme un simple moyen de préserver des ressources. De manière plus paradoxale, le recensement des dégradations des écosystèmes marins (changement climatique, pollutions) et par conséquent l'amputation du capital environnemental océanique, sont parfois présentés comme un moyen d'accroître les capitaux politique et économique de certains pays, par exemple sous la forme d'une visibilité internationale accrue et/ou de mécanismes de compensation.

En second lieu, les acteurs océaniques sont-ils maîtres de leur capital ? La position commune sur l'océan entre les PEID du Pacifique et différentes puissances (États, OIG et ONG internationales) peut en effet être lue comme une négociation asymétrique pour des pays souvent présentés sous l'angle de leur marginalité sur la scène internationale et dans un contexte où le Pacifique (re)devient une frontière de la mondialisation.

Enfin, de manière plus radicale, l'univers sémantique associé au concept de capital environnemental (Investissements, usages, intérêts, valeurs environnementales) peut-il être transposé en Océanie ? À titre d'exemple, la vision non-linéaire du temps et l'absence associée d'accumulation à long terme, la prégnance des pratiques de partage communautaire ou encore l'absence de discontinuité entre nature et société ont été soulignées et revendiquées à de nombreuses reprises. Elles semblent au premier abord questionner une telle interprétation de l'océan par les sociétés du Pacifique. Toutefois, outre une nécessaire prudence face à un portrait monolithique, les héritages de

l'acculturation coloniale ainsi que l'imprégnation contemporaine de l'économie de marché et des modes de vie urbains révèlent des mondes que l'on peut qualifier d'hybrides. L'océan semble dès lors s'inscrire dans une philosophie métissée, à la fois matérialiste, essentialiste et affective qu'illustrent les travaux d'Epeli Hau'ofa.

En confrontant le capital environnemental aux mondes en développement du Pacifique Sud, ces réflexions visent à interroger la portée du concept mais également à pluraliser les lectures de ce dernier.